

Demande d'inscription toutes catégories saison 2017/2018

Vous avez 2 possibilités :

➔ une cotisation donnant droit à une **licence traditionnelle**, laquelle permet d'intégrer une équipe de championnat et de participer à toute compétition individuelle (critérium fédéral, tournois, etc).

➔ une cotisation permettant d'obtenir une **licence promotionnelle**, celle-ci ne donnant accès qu'à des compétitions loisirs.

Constitution du dossier :

- remplir le **bordereau de demande de licence** avec vos coordonnées. **Important** : n'oubliez pas votre e mail (ou courriel) pour recevoir l'attestation de licence ainsi que des infos.
- faire remplir l'encart réservé au **certificat médical** par un médecin – le certificat médical séparé est accepté
- joindre le **chèque** de cotisation*. Règlement à effectuer à l'ordre de **La Vaillante Angers**, tennis de table. Le critérium fédéral (s'il y a lieu) doit être réglé en même temps que la licence.
- **pour les jeunes** : joindre l'autorisation parentale

Montant de la cotisation

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

◆ **Licence traditionnelle** (le montant comprend l'inscription aux compétitions par équipe)

Senior - Vétéran : 100 € **entraînement dirigé** : 30 € (obligatoire pour les nationaux et régionaux)

Jeune - toutes catégories (sauf benjamin - poussin) : 130 € (comprend 1 entraînement)

benjamin(e) - poussin(e) né(e) en 2007 et après : 77 €

baby-ping : 1 séance : 65 €

➔ **participation au critérium fédéral** (facultatif, à régler en même temps que la licence)

Senior : 36 € **junior** : 30 € **cadet(te) / minime** : 22 € **benjamin(e)** : 18 €

poussin(e) : gratuit

◆ **Licence promotionnelle** (sans compétition, sauf relax seniors)

Senior – vétéran : 80 € **entraînement dirigé** : 30 € (pour 1 entraînement par semaine)

Senior – vétéran (matinée seulement) : 40 € (n'a pas accès à l'entraînement après 19 h ni aux compétitions)

Jeune - toutes catégories (sauf benjamin - poussin) : 95 € (comprend 1 entraînement)

➔ Les parents qui bénéficient de la **carte Partenaire** de la Ville d'Angers ne paieront qu'une partie du montant de la cotisation pour les jeunes. Sont acceptés également : les tickets **Pass-sports** et les coupons sport **ANCV**.

***même famille** : 10% de réduction sur la 2^{ème} licence, 15% sur la 3^{ème} et 20% sur les suivantes (sauf entraînements).

Paiement accepté en plusieurs chèques (mettre la date de retrait au dos). Chèques à l'ordre de **La Vaillante T T**

➔ Les **dossiers complets** (**bordereau de renouvellement, certificat médical, autorisation parentale, paiement**), seront à déposer les jours et heures de permanence ou à envoyer au secrétariat.

Les dossiers incomplets seront refusés.

➔ Les **dates de permanences**, salle Jean-Moulin, pour les inscriptions sont :

- les **mercredis 7, 14, 21 et 28 juin** de 14 h à 19 h. Pour une autre date, consulter le secrétariat

Il est conseillé d'apporter le dossier rapidement, les places étant limitées

